

SYSTEME D'INFORMATION ET DE  
COMMUNICATION ADMINISTRATIVE  
**SICAD**

**Guide du Citoyen**

**Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen**

**Référence** : Arrêté du Ministre du transport en date du.....relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du ministère du transport ,des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi

**Organisme** : Agence technique des transports terrestres.

**Domaine de la prestation** : Transports Terrestres.

**Objet de la prestation** : Attestation sur la situation d'un véhicule.

**Conditions d'obtention**

Véhicule immatriculé dans une série tunisienne.

**Pièces à fournir**

- Demande présentée sur un imprimé délivré par les services de l'agence technique des transports terrestres ;

- Un reçu de paiement des droits exigés ou, une attestation d'exonération de ces droits.

<b>Étapes de la prestation</b>	<b>Intervenants</b>	<b>Délais</b>
- Présentation du dossier. - Délivrance de l'attestation.	-L'intéressé ; -Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.	Environ 30 mn

**Lieu de dépôt du dossier**

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres

**Lieu d'obtention de la prestation**

Service : Directions régionales de l'agence technique des transports terrestres.

**Délai d'obtention de la prestation**

Environ 30 mn

**Références législatives et /ou réglementaires**

Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.